

Entre :**L'organisme de formation professionnelle FORMATEC**

Adresse : 257 rue du Beaujolais 69830 SAINT GEORGES DE RENEINS

Représenté par : Jérôme MINOT et Sébastien RUBINI, en qualité de : Directeurs Associés

N° SIRET : 52001148700029

N° de déclaration d'activité de formation professionnelle: 82691092269 délivré par la préfecture de la Région : Rhône.

Et l'entreprise LIP Villefranche-sur-Saône BTP & IndustrieAdresse : 445 Avenue Théodore Braun LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE ET BATIMENT 69400
VILLEFRANCHE SUR SAONE

est conclue la présente convention de formation, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant « organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie », et plus spécifiquement des articles L 6353- 1 et suivants de ce livre.

Article 1 – Objet, durée, dates, lieu de la formation et personnes concernées :**Recyclage Habilitation Electrique NFC 18-510 Electricien****Dates de formation :** du 29 octobre 2026 au 30 octobre 2026**Nombre d'heures :** 11.00**Horaire :** 8h30 à 12h de 13h à 16h30 2ème J 08h30 à 12H30**Lieu :** Chez FORMATEC au 520 rue de Verdun 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE**Stagiaire(s) :**

PIERRE CYGAN

Nature de la formation : Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances (par le 2° de l'article L 6313-1 du Code du Travail).

Sanction de la formation :

Attestation individuelle de formation

Avis après formation du niveau de l'action de formation

Article 2 – Conditions financières :

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise s'engage à acquitter le montant ci-après indiqué :

Intitulé de(s) l'action(s)	Quantité	Montant (en €)
Recyclage Habilitation Electrique NFC 18-510 Electricien	1	282,00

Produits complémentaires	Prix € HT / jour	Montant (en €)

Total H.T.	282,00
Contribution financière en H.T. par * :	
Total H.T. pour l'entreprise	282,00
TVA 20%	56,40
TOTAL T.T.C.	338,40
Montant dû par l'entreprise :	338,40
Montant de l'acompte de 0,00% à la signature de la convention :	0,00

* sous réserve que l'OPCO accepte la prise en charge à l'inverse le montant est dû par l'Entreprise. Coordonnées de l'OPCA :

.....
.....

Modalité de facturation : Fin de formation

Modalités de paiement : règlement à la signature de la convention avant le début de formation*

**sauf accord de conditions particulières négocié au préalable.*

La direction FORMATEC vous transmettra une facture « acquittée » sur demande pour bénéficier du remboursement par votre OPCO avec le justificatif de validation des acquis original pour le(s) stagiaire(s).

Nous vous invitons à solder la facture qui est rattaché à cette convention afin que vous puissiez réceptionner le justificatif de validation des acquis original à remettre au(x) stagiaire(s).

Toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité pourra produire de plein droit des intérêts de retard équivalents au triple du taux d'intérêt légal de l'année en cours ainsi que le paiement d'une somme forfaitaire de 60 euros due au titre des frais de recouvrement. *Les sommes versées par l'entreprise en application d'une telle clause ne sont pas imputables sur le financement de la formation professionnelle continue ni éligibles au financement d'un OPCO.*

En contrepartie des sommes reçues, l'organisme de formation s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Dans la mesure où l'organisme de formation édite la présente convention de formation pour l'action commandée, il revient à l'entreprise de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

Article 3 –Caractéristiques de l'action de formation :

Conformément aux dispositions des articles L 6353-1 et R 6353-1 du Code du Travail, les éléments suivants sont précisés dans la fiche descriptive de l'action jointe en annexe des présentes :

- Le programme, l'objet de l'action de formation ainsi que les effectifs qu'elle concerne,
- Le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation et acquérir les compétences auxquelles elle prépare,
- Les conditions dans lesquelles la formation est donnée au stagiaire, notamment les modalités de formation dans le cas des formations réalisées en tout ou en partie à distance, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ainsi que les modalités d'évaluation des acquis et la nature de la sanction éventuelle de la formation,
- Les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation prévue par le contrat.

Comme le prévoit l'article L6353-8 du Code du Travail, l'Entreprise doit remettre aux salariés, la fiche descriptive ainsi que le règlement intérieur joint à cette convention, impérativement avant leur inscription définitive. Les coordonnées de la personne au sein de l'entreprise, en charge des relations avec les stagiaires, doivent aussi leur être communiquées.

En cas de réalisation sur le site client, vous serez en charge de la mise à disposition :

- une salle avec table et chaises afin d'accueillir les stagiaires et formateur pour la partie théorique
- une zone d'évolution pour les exercices pratiques conforme aux exigences du programme.

Article 4 – Evaluation des acquis et sanction de la formation dispensée :

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Article 5 - Report – Annulation :

L'organisme de formation se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler le stage si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique et informe alors l'entreprise dans les délais les plus brefs.

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit.

Jusqu'à une date précédant de 10 jours ouvrés la date fixée pour le début du stage, le client conserve la faculté de demander à l'organisme de formation de reporter ou d'annuler :

- l'inscription du ou des stagiaires pour les stages inter-entreprises,
- la réalisation d'un ou de plusieurs stages intra-entreprises.

Passé ce délai, l'organisme de formation facture au client, y compris lors du financement prévu initialement par un OPCO, une indemnité jusqu'à 100% du montant de la formation.

Tout stage commencé, dès que le formateur est présent, est dû en totalité.

Les sommes payées au titre du dédommagement suite à annulation de la commande par l'entreprise, ou à absence ou abandon en cours de formation, ne sont pas éligibles à la prise en charge de l'OPCO.

Article 6 - Responsabilité civile :

L'organisme de formation déclare être régulièrement assuré pour l'exercice de son activité.

Article 7 – Modifications :

Toute modification de la présente doit faire l'objet d'un avenant écrit signé des deux parties.

Article 8 – Documents annexes :

De convention expresse, tous les documents annexés au présent contrat en font partie intégrante et forment, avec celui-ci, un ensemble indivisible dans l'esprit des parties.

Article 9 – Litiges :

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront de la compétence exclusive du Tribunal de Villefranche / Tarare, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article 10 – Dispositions diverses :

Le centre FORMATEC se réserve le droit de mettre à jour les horaires en cours d'action et de libérer les candidats une fois les objectifs atteints (L'horaire de la dernière journée dédiée au passage de l'examen CACES® peut varier en fonction du nombre de participants).

Pour tout salarié ne maîtrisant pas la langue française, la présence d'un interprète indépendant est obligatoire.

En cas de situation de handicap (tel que moteur, auditif, psychique, visuel) ou conditions particulières (majorité, illettré en langue française...), merci de nous contacter en amont de la formation afin de valider la faisabilité de votre projet pour étudier les éventuels adaptations et modalités (supports, matériels...) à mettre en place.

Convention établie en double exemplaires à SAINT GEORGES DE RENEINS, le 19 octobre 2026.

Pour l'entreprise
(cachet, signature, nom et qualité du signataire)
Avec la mention « conforme à mes attentes »

Pour L'organisme de formation
(cachet, signature, nom et qualité du signataire)
Jérôme MINOT et Sébastien RUBINI,
Directeurs Associés

FORMATEC SARL
257 rue du Beaujolais - 69830 SAINT GEORGES DE RENEINS
TEL : 04 74 62 00 99 - FAX 04 74 60 53 49
contact@formatec-sarl.com - www.formatec-sarl.com
Siret : 52001148700029 - Code APE : 7022Z - N° TVA : FR60520011487

S. Minot S. Rubini



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certificat n° 135961173976

PROGRAMME DE FORMATION

Recyclage Habilitation Electrique NFC 18-510 Electricien

de niveau B2V/BT - B1V/BT - BR/BT - BC/BT - B0/BT - B2V Essai/BT - BE Essai, Mesurage, Vérification/BT
- HOV/HT

OBJECTIFS :

Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique.

Connaitre les méthodes et procédures à mettre en oeuvre pour intervenir sur les installations électriques et équipements dans les meilleures conditions de sécurité.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :

Toute personne ayant besoin d'accéder à locaux à risque spécifique électrique.

Aucun prérequis

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

La formation est dispensée au minimum par un formateur en Habilitation Electrique ayant la qualification et expérience selon le recueil de la NFC 18-510. (Référéncé CARSAT Rhone Alpes)

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Matériel de simulation (armoires pédagogiques, appareillage électrique, kit d'équipement de protection individuel et collectif)

Remise d'un fascicule stagiaire

Support NTIC (ordinateur avec vidéo projecteur)

Modalité pédagogique : Présentiel

DURÉE, EFFECTIFS, TARIF :

Nombre d'heures de formation : 11 heures.

Nombre maximum de participants par session : 12 stagiaires.

Prix public HT : 282,00 € HT

PROGRAMME :

LA THEORIE

Généralités

Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure

Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels

Zones d'environnement et leurs limites

Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation

Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention

Surveillance des opérations

Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée

Équipements de protection collective : identifié, vérifié, utilisé

Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser

Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre

Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques

Modules B1/B1V/B2/B2V

Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage

Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations

Habilitation : symbole et limites

Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter

Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification

Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...

Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation

Module BC

Fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation...

Chargé d'exploitation électrique, chargé de travaux : rôle, instructions, échange d'informations

Étapes et documents applicables lors d'une consignation : attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de fin de travail...

Module BR intervention BT générale

Limites de l'habilitation BR et BS

Chargé d'exploitation électrique : respect des consignes

Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation

Documents applicables lors d'une intervention : autorisation de travail, instructions de sécurité...

Mesures de prévention à appliquer lors d'une intervention BT générale : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter

Étapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte

LA PRATIQUE

Évaluation du risque électrique,

Comportement adapté

Respect des consignes

Assurer la direction des travaux (B2)

Consignation (B2/BC)

Dépannage, connexion, déconnexion

Validation sur la pratique selon grille de référence Norme NF C 18-510

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Évaluation théorique avec QCM

Évaluation pratique selon la réglementation

 SANCTION VISÉE :

Attestation individuelle de formation

Avis après formation du niveau de l'action de formation

 MATÉRIEL NÉCESSAIRE POUR SUIVRE LA FORMATION :

Chaussures de sécurité

Gants isolant

Visière de protection

V.A.T Copie de votre titre d'habilitation électrique en cours (OBLIGATOIRE - en cas d'absence de document, nous nous réservons le droit de vous décaler sur une formation en initiale)

Comment s'inscrire ?

Contactez-nous par **mail** à contact@formatec-sarl.com ou par **téléphone** au **04 74 62 00 99**.

Pour valider votre inscription, la convention signée doit nous être retournée **au moins 48 heures avant le début de la formation**.

Besoin d'aménagements spécifiques ?

Si vous êtes en situation de **handicap** (moteur, auditif, visuel, psychique) ou avez des **besoins particuliers** (majeur protégé, difficultés en français, etc.), contactez-nous en amont pour étudier les adaptations possibles (supports, matériel...).

Connaître notre procédure plainte et réclamation CACES® ?

Nous vous invitons en cas plainte ou réclamation de visiter notre site internet www.formatec-sarl.com afin de connaître toute notre procédure plainte et réclamation CACES®